



Jardin communautaire écologique

Les Coccinelles de Bromont

Règles de vie



1. **Bénévolat** : Pour le bon fonctionnement du jardin, il serait apprécié que chaque jardinier contribue environ 4 hrs de temps bénévole durant la saison pour l'entretien global du jardin (soit en participant à un des comités ou lors des appels pour une corvée particulière telle que l'ouverture ou la fermeture du jardin);
2. **Frais de location** : Le coût de location des jardins doit être payé lors de l'inscription et n'est plus remboursable pour tout désistement après le 1^{er} juin. Tout jardin qui n'a pas été ensemencé au 1^{er} juin sera attribué à une autre personne ou ensemencé en engrais vert et ce, sans remboursement;
3. **Produits chimiques** : Le jardin communautaire est à vocation écologique. SVP pas d'engrais ni pesticide ni répulsif chimique. Assurez-vous que vos semences ne soient pas enrobées. (Voir indications sur le sachet);
4. **Entretien des jardins** : Chaque jardinier est tenu de bien entretenir son jardin jusqu'à ses bornes afin qu'il ne s'y trouve pas de mauvaises herbes qui se propagent à l'ensemble du jardin. Après plus de deux avertissements, tout contrevenant verra son jardin recouvert d'une bâche, et ce, à partir du 15 juillet;
5. **Entretien des allées** : Les allées adjacentes à votre jardin doivent aussi être entretenues soit en désherbant complètement soit en coupant l'herbe. La tondeuse ne passe pas entre les allées, les mauvaises herbes prolifèrent et avec les inégalités du terrain, il est dangereux de se tourner les chevilles. Vous êtes invités à utiliser les cisailles et le coupe bordure mis à votre disposition;
6. **Déchets** : Chaque jardinier doit ramener chez lui ses déchets non compostables. Les résidus compostables doivent être déposés dans les aires prévues à cet effet;
7. **Matières synthétiques**: Tout matériau synthétique pouvant nuire à la qualité du sol par sa non biodégradabilité ou du au dégagement de matières toxiques est déconseillé au jardin. L'usage du bois traité ou peint ou de tapis industriels sont des exemples qui ne sont pas tolérés. L'usage de matériaux organiques (bois, paillis, etc.) doit toujours être préféré lorsque possible.
8. **Outils d'arrosage** : Les barils d'eau ne doivent servir qu'à l'arrosage de votre jardin et non au nettoyage de légumes et d'outils. Les boyaux doivent toujours être replacés sur leur support. Les jardiniers sont priés de communiquer tout bris au système d'arrosage dans les plus brefs délais. SVP remplir votre baril lorsque vous l'utilisez. C'est un manque de respect que de laisser le baril à moitié vide!
9. **Outils de jardinage** : Des outils sont à la disposition des jardiniers. Ceux-ci doivent être nettoyés et remisés dans le cabanon après utilisation.
10. **Délimitation** : Il est interdit d'enlever ou de déplacer les piquets de délimitation des jardins. (L'arpentage a été long et pénible à faire!)
11. **Arrosoirs automatiques** : L'utilisation d'arrosoirs automatiques est interdite. Il est toutefois permis d'apporter sa propre tête d'arrosage manuelle;
12. **Chiens** : Les propriétaires de chiens doivent attacher ceux-ci et les laisser à l'extérieur du jardin;
13. **Plantes nuisibles** : Il est interdit de cultiver des plantes susceptibles de nuire à la culture des jardins avoisinants. Les framboisiers, grands tournesols et maïs font de l'ombre aux voisins et les pommes de terre attirent des insectes nuisibles. La menthe doit être cultivée dans un contenant pour éviter l'étalement (c'est une plante très envahissante!);

14. **Plantes vivaces** : Les jardiniers qui cultivent des plantes vivaces doivent les retirer en fin de saison s'ils ne désirent pas renouveler la location de leur jardin;
15. **Fermeture des jardins** : La date de fermeture est communiquée au cours de l'été aux jardiniers. Les jardins doivent être nettoyés avant cette date, exempts de plants et de mauvaises herbes jusqu'à leurs bornes, à l'exception des plants tardifs (chou, carottes..) qui seront récoltés avant le printemps.
16. **Tabac** : Il est interdit de fumer au jardin communautaire (le tabac peut transmettre une maladie aux plantes potagères);
17. **Partage** : Les membres sont encouragés à partager entre eux leur passion, leurs trucs et conseils et à échanger semences et légumes!

N.B. Le conseil d'administration se réserve le droit de communiquer avec vous s'il juge que vous ne respectez pas les règles du jardin. Le refus d'apporter les corrections pourrait mener à l'expulsion du jardin.